



Le Plessis-Pâté

DECISION DU MAIRE N° D-058-2025
PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
RESIDENCE AVEC LA COMPAGNIE PIETROSELL'ARTE
DANS LA SALLE LA GRANGE

Direction générale des services /ST/AG

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°04/2020 du Conseil municipal du 23 mai 2020, portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

Vu la décision du Maire 046-2025 autorisant la signature d'un contrat de cession avec l'association PIETROSELL'ARTE pour la représentation «LA MELODIE DES NEURONES», le 04 octobre 2025,

Considérant que la Commune souhaite favoriser la création artistique par le travail en résidence des compagnies en amont de la production de spectacles au Plessis-Pâté,

DECIDE

Article 1er : Un contrat de résidence dans la salle La Grange est signé avec la Compagnie PIETROSELL'ARTE, à titre gracieux, du 18 septembre au 4 octobre 2025.

Article 2 : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie.

Article 3 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et Monsieur le Président de « Cœur d'Essonne Agglomération ».

Fait au Plessis-Pâté, le 18/05/2025

Fait et décidé le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:



Le Maire

Sylvain TANGUY

REÇU EN PREFECTURE

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 19 19

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

Application agréée E-legalite.com

99_DC-091-219104940-20250518-D058_2025-C